

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° A2024-80 Domaine : Voirie
PORTANT MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE CUSY
SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES RD911, RD3 et RD103**

Le Maire de la Commune de CUSY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.2, et R 411.25;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les limites de l'agglomération.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les limites de l'agglomération de CUSY, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit sur :

RD911, route d'Aix les Bains du PR 8+735 au PR 9+000

RD911, route d'Aix les Bains au PR 10+382

RD3, route d'Héry au PR 0+760

RD911, route des Bauges au PR 12+284

RD103, route de Saint-Offenge au PR 0+105

ARTICLE 2 : Les limites de l'agglomération sont matérialisées par la signalisation réglementaire EB10 et EB20.

ARTICLE 3 : Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de CUSY sur les RD911, RD103 et RD3, sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de CUSY.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal d'Annecy dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le CERD d'Alby sur Chéran,
- MTD Deux Lacs-Antenne Entrelacs,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 24 mai 2024,
Le Maire,
Patricia MERMOZ

